



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-56

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, , Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Capitaine Jean-Louis Chaze, Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Capitaine Jérôme Ployon,

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, François Chauvin, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sylvie Gaucher, Sandrine Genest, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Ronan Philippe, René Sabatier, Matthieu Salel

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Caporal-chef Damien Jouve, Adjudante-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

❖ Procurations :

M. Jean-Manuel Garrido à M. Pierre Maisonnat
M. René Sabatier à M. Laurent Marce
M. Matthieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin

Secrétaire de séance : Madame Françoise Rieu-Fromentin

Objet : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes relatif au contrôle des comptes et de la gestion du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche pour les exercices 2018 et suivants

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment l'article L 731-2 ;

Vu l'obligation réglementaire d'une révision quinquennale du SDACR ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial en date du 25 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 25 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 23 septembre 2024 ;

Considérant la nécessité de prendre en compte l'ensemble des risques courants et des risques complexes liés aux évolutions démographiques et socio-économiques du département ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les évolutions du département dans le domaine des infrastructures, de l'économie et de l'habitat ;

Considérant que le SDACR décrit précisément les variations de l'activité opérationnelle départementale ainsi que les sollicitations opérationnelles globales à travers les statistiques et les cartographies qui y sont associées ;

Considérant que l'affectation des différents moyens matériels et humains doit permettre de couvrir au mieux l'ensemble des risques ;

Considérant la prise en compte, dans la mise à jour du SDACR, des dernières évolutions liées à l'organisation interne du SDIS ;

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, tel que détaillé dans le document annexé à la présente ;

FORMULE en avis conforme afin que le SDACR soit arrêté par madame la préfète de l'Ardèche.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat